



Ville de

**Châtel-St-Denis**

Avenue de la Gare 33 – Case postale 396 – 1618 Châtel-St-Denis

## Message no 61 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Réseau d'eau – Route de Montreux et Route de la Péralla  
– Extension – Crédit d'investissement de 366 500 francs –  
Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 61 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 366 500 francs destiné à l'extension du réseau d'eau entre la Route de Montreux et la Route de la Péralla.

### **But de la dépense**

Conformément au plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), le projet prévoit le remplacement d'une conduite en fonte grise DN 200 mm datant des années 1900 en PE DE 250 mm.

La conduite actuelle, en conflit avec de nombreux bâtiments, engendre de nombreuses contraintes sur les parcelles qu'elle traverse.

Ce nouveau tronçon, d'une longueur d'environ 400 m, permettra d'effectuer un bouclage nécessaire à la sécurité du réseau. De plus deux nouvelles bornes d'hydrants (BH) seront posées.

### **Plan de financement**

Rubriques comptables 70.501.50 et 70.661.50

Coût total estimé	CHF	430'000.00
./. subventions de l'ECAB	CHF	63'500.00

---

Coût total estimé à la charge de la Commune	CHF	<u>366'500.00</u>
---	-----	-------------------

à la charge du budget des investissements 2019

### **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2020**

Intérêts passifs	2 % sur CHF	366'500.00	CHF	7'330.00
Amortissement	4 % sur CHF	366'500.00	CHF	<u>14'660.00</u>
Total			CHF	<u>21'990.00</u>

### **Estimation des charges d'exploitation dès 2020**

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de 366 500 francs destiné à l'extension du réseau d'eau de la Route de Montreux à la route de la Péralla.**

Châtel-St-Denis, novembre 2018

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté  
Plan du secteur

Version du 7 novembre 2018

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 61 du Conseil communal, du 6 novembre 2018
- le Rapport de la Commission financière

**ARRÊTE**

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 366 500 francs destiné à l'extension du réseau d'eau de la Route de Montreux à la Route de la Péralla.

**Article 2**

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

Réseau d'eau extension route de Montreux - Péralla  
Plan annexe au message 61 du Conseil Général du 12.12.2018  
Crédit d'investissement

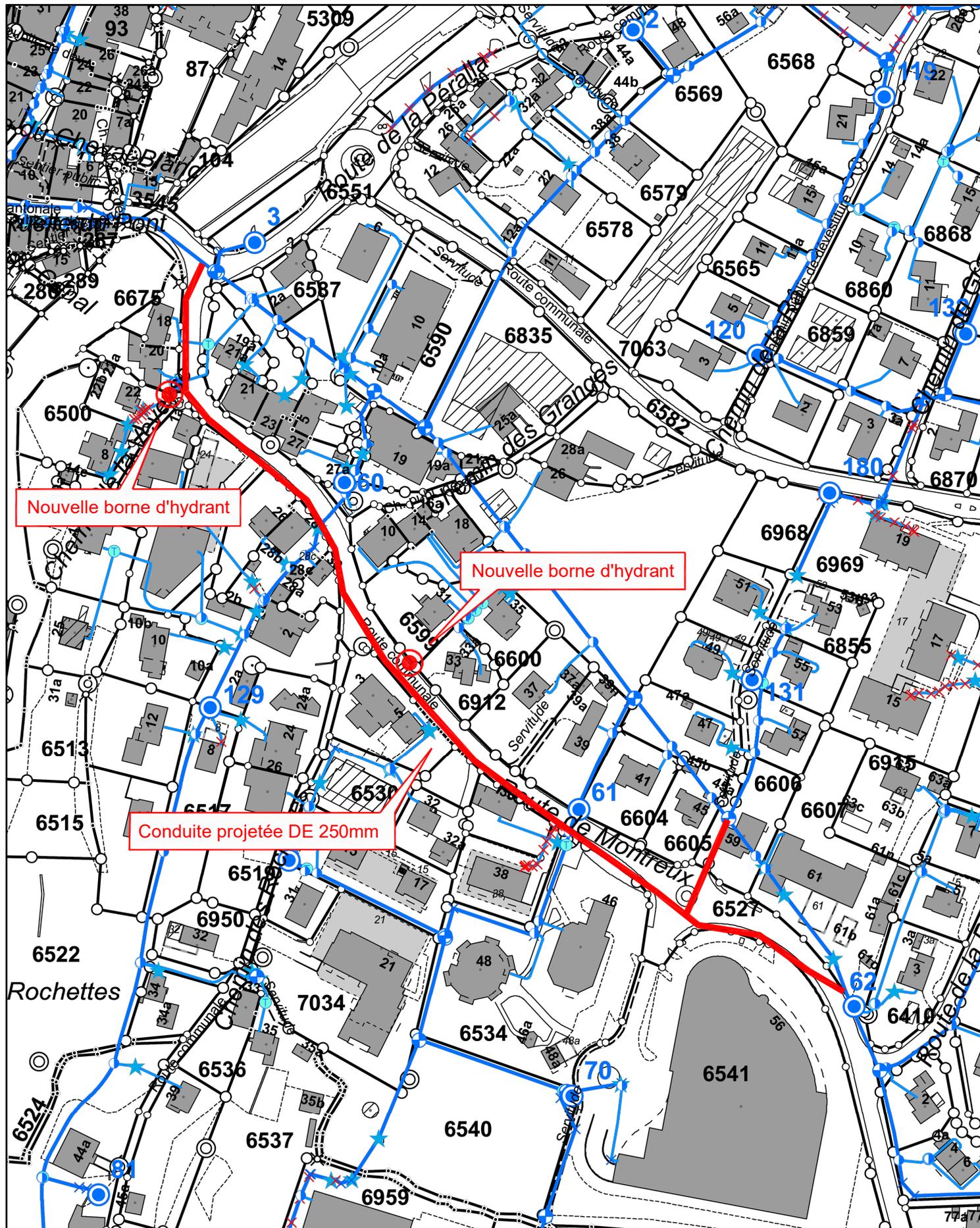


Commune de Châtel-St-Denis © 2018

1:2 000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 2 558 960 / 1 152 820